

P. P. ; A. A. Waters, C. E. Lemieux, sr., L. J. A. Simard, Québec ; T. A. Roger, R. A. Kennedy, R. P. Howard, Robert Craik, L. B. Durocher, Montréal ; Malcolm Guay, M. P., St-Romuald ; L. T. E. Rousseau ; Saint-Casimir ; P. E. Grandbois, M. P. Fraserville ; Tan-crède Fortier, Sainte-Marie de la Beauce ; G. E. Turcotte, Saint-Hyacinthe ; Thomas Christie, sr, Lachûte ; J. A. Duchesneau, Terrebonne ; L. D. Lafontaine, Saint-Edouard de Napierreville ; David Marcil, Saint-Eustache ; G. E. Badeau, Trois-Rivières ; Thomas Larue, Compton ; F. Paré et G. G. Austin, Sherbrooke. (30 sur 40.)

Le Dr Campbell, doyen du collège Bishop, annonce que le Dr Kennedy a repris sa place comme membre du bureau.

Sur motion du Dr Howard, secondé par le Dr Paré, les rapports des assesseurs de l'Université Laval de Québec et Montréal et de l'Université Victoria, sont adoptés.

Le Dr Manseau, de Red Jacket, Michigan, demande au collège une nouvelle licence, la sienne ayant été brûlée. Ce qui est accordée sur motion du Dr Craik, secondé par le Dr Larue.

Ont été admis à l'étude : Geo. Cloutier, John Busby, Sylvia Leboeuf, G. Octave Johnson, Jules Chopin, Albert Aubry, Louis Coderre, Arthur Blouin, George Eugène Guillemette, Adélard Bazin, Aquila Pichette, Alexis Bellemarre, Charles-Edouard-L. Auger, Wilfrid Beaudoin Gédéon Blanchet, P. B. Boisseau, Léger Brousseau, Achille Chandonnet, Achille Dagenais, Osias Daigneault, James E. Kearney, P. O. Lauzon, Ovide Normandin, R. Auguste Paradis, J. N. Perreault, Jos. Poupert, François-de-Sales Prévost, Charles-Auguste Prévost et G. W. Rourke.

Les gradués qui reçoivent la licence du collège sont : Joseph Lespérance, Montréal ; Louis-Joseph-Octave Sirois, Bic ; Charles-Onésime-Honoré Desilets, Bécancour ; Siméon-Eugène Grondin, Québec ; Paul F. Brière, Thetford Mines ; Nazaire-Napoléon Gingras, Saint-Nicolas ; George-Tremblay Bélanger, Sherbrooke ; Pierre-Julien Bissonnette, Saint-Esprit ; James Brodie Allan, John W. Sterling, Joseph-Arthur Daigneault, Séverin J. Girard, Arthur Delisle, Kenneth Cameron, Montréal ; Joseph S. E. Ferland, Saint-Julien, comté de Montcalm ; Vincent, Howard Morgan, Rivière Beaudet ; Antoine-Alfred Duhamel, Saint-Justin de Maskinongé ; Wm Chsistie, Lachûte ; Charles-Edouard Rasconi, Pierreville.

Le Dr Howard présente un mémoire d'objections des universités McGill et Bishop, à l'acte médical proposé.

Le Dr Lachapelle lit clause par clause le projet de loi médical qui sera soumis à la législature à la prochaine session.

Les docteurs Howard et Campbell proposent en amendement que la clause 7 du présent acte demeure en force et soit substituée à la clause